



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité**

Séance du 29 mars 2018

Convocation du 23 mars 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mmes Claire Vigneron, Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Jean-Pierre Riotton par Jean-Philippe Allardi,  
Mme Pauline Schmidt par M. Philippe Laurent,  
M. Othmane Khaoua par Mme Chantal Brault,  
M. Thibault Hennion par M. Patrice Pattée,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 mars 2018

**OBJET : Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique et du développement des modes de circulation doux,

Vu sa délibération du 29 septembre 2016 approuvant le vœu relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique en faveur des usagers du vélo au sein de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de mettre en place l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité pour une période expérimentale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

